

Problème avec I educatrice

Par **SONIANNA**, le **21/09/2016** à **17:23**

Bonjour, mon enfant est suivi par un juge pour enfant. Nous avons convenu que ma fille ira vivre avec son père, faute de moyen.

L éducatrice qui suit ma fille cherche à me retirer la garde,

Question : puis je refuser le revenu qu elle M à donner , M imposant un entretien avec une psychologue. ?

Merci

(Pas de affinité avec le éducatrice pas confiance. Je me demande si elle ne est pas complice avec mon ex compagnon.

Par jodelariege, le 21/09/2016 à 18:18

bonjour ;au lieu de "revenu" vous voulez dire "rendez vous "non? je vous invite fortement à aller voir cette psychologue qui pourra éclaircir avec vous les difficultés que vous rencontrez dans la prise en charge de votre fille

Par Visiteur, le 21/09/2016 à 19:32

D'accord avec Jo...

Par SONIANNA, le 21/09/2016 à 20:54

Bonsoir, je souhaite préciser, est ce une obligation de ce rendre chez le psychologue imposé par l'éducatrice. ?

Alors que le jugement est clôturer.

Merci

Par jodelariege, le 21/09/2016 à 21:19

bonsoir ;l'éducatrice ne peut vous emmener voir le psychologue entre deux gendarmes mais si vous y allez cela permettra de discuter avec une autre personne que votre éducatrice et voir ce que vous pouvez améliorer dans la prise en charge de votre fille;si vous n'y allez pas cela sera quand meme mal vu par l'éducatrice et par le juge des enfants la prochaine fois que vous le verrez...